

Zeitschrift:	Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Herausgeber:	École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
Band:	23 (1966)
Heft:	1
Rubrik:	EPGS

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Majoration de l'indemnité accordée aux guides collaborant à l'EPGS

Dès le 1er janvier 1966, l'indemnité journalière accordée aux guides patentés requis aux cours et examens à option d'alpinisme et d'excursions à skis passe de 55 à 65 francs. L'alpinisme EPGS s'en trouve du même coup stimulé. Nul doute que cette amélioration va en effet permettre d'engager de nouvelles et précieuses forces au service de la jeunesse.

Revision de l'EPGS

Le 1er décembre 1965, la commission d'étude pour la révision de l'EPGS a tenu sa 2e séance à Olten. Les éléments du projet de révision sont maintenant bien déterminés:

- Admission de toutes les branches sportives servant à l'éducation physique et sportive et dont les charges matérielles demeurent dans les limites supportables.
- Intensification des relations avec les associations de gymnastique et de sport grâce à une adaptation du programme des matières et une simplification des prescriptions.
- Amélioration de la formation des moniteurs par des cours de perfectionnement échelonnés.
- Amélioration de la situation des moniteurs par des indemnités correspondant à leur activité et à leur niveau de formation.
- L'instruction doit constituer le centre de gravité de l'EPGS; les examens deviennent ainsi des éléments des différents cours de branches sportives. La mise sur pied d'exams séparés, concernant surtout des sports complémentaires conserve un caractère exceptionnel.
- L'enseignement de base est incorporé aux différents cours de branches sportives; on y distingue la condition physique générale (identique pour toutes les branches sportives) et la condition physique spéciale (adaptée à chaque branche sportive). On va créer un test de condition physique générale directement applicable.

Le cours d'enseignement de base actuellement en vigueur sera maintenu à titre de cours de branche sportive, cela sous une forme à peine retouchée.

L'EPGS de papa devient ainsi le sport d'une jeunesse moderne, c'est-à-dire un mouvement reflétant les plus récentes connaissances sportives et ouvert à tous les jeunes qui désirent y adhérer. On va donc faire disparaître cette légère propension — existant actuellement — à un enseignement de base axé vers l'athlétisme. On a jusqu'ici dispensé, tout au moins en ce qui touche l'enseignement de base, une pure éducation physique. Dorénavant, nous nous efforcerons d'entretenir la condition physique par l'exercice de différents sports pratiqués à titre de divertissement. But et effets demeurent en somme inchangés, seule la méthode est nouvelle. Elle permet la parfaite organisation d'un judicieux entraînement et paraît promise à un plus grand succès. Ne serait-ce que parce que les jeunes éprouvent peu de goût pour l'éducation physique générale pratiquée pour elle-même. Il y faut toutefois la véritable compréhension des autorités et de la population, manifestée notamment lorsqu'il s'agira de doter des moyens nécessaires ce véritable sport de la jeunesse moderne. Nous avons confiance.



Brevet sportif européen (BSE)

En 1965, les premiers examens pour l'obtention du brevet sportif européen ont été mis sur pied dans huit cantons. Mais pas plus auprès des autorités cantonales que des jeunes eux-mêmes l'idée européenne ne semble en soi très répandue. Peut-on s'en consoler en songeant que dans les autres pays la situation n'est pas meilleure ?

En Suisse, seuls quelque 620 jeunes gens ont obtenu l'année dernière le joli insigne à 12 étoiles dorées sur fond bleu.

En voici d'ailleurs la répartition selon les différents cantons:

Berne:	230	Lucerne:	67
Bâle-Campagne:	66	Uri:	25
Bâle-Ville:	88	Valais:	env. 40
Fribourg:	76	Vaud:	28

Un tiers environ des participants n'ont pas satisfait aux exigences requises ou n'ont pas achevé l'examen.

La chose peut étonner. On était plutôt d'avis que chaque candidat remplirait facilement les conditions exigées, c'est-à-dire:

1. Course 80 m	11,2 sec.
2. Saut en longueur	4,35 m
3. Boulet 4 kg	8,80 m
Boulet 5 kg	8,00 m
4. Natation 200 m	pas de temps limite, nage libre
5. Marche 15 km ou course 2000 m	2 h. 1/2 8 min. sur parcours plat 8 1/2 min. sur parcours légèrement vallonné

En certains cas, le jet du boulet et le saut en longueur ont suscité certaines difficultés techniques. Mais c'est surtout la natation qui a fait une nette sélection. D'une part, le mauvais temps a empêché l'organisation de nombreux examens de natation — et c'est assurément pour cette raison surtout que nombre de participants n'ont pas achevé l'examen. Dans plusieurs cas, il s'avéra d'autre part que les capacités du nageur étaient tout bonnement insuffisantes.

Le caractère polysportif du BSE ne repose pas sur des exigences sévères, mais sur des exigences techniques de diverses natures. Il y faut non seulement des qualités athlétiques, mais de l'endurance et une accoutumance à l'élément liquide. C'est d'ailleurs ce qui fait la valeur pratique de cette nouvelle possibilité. Le fait que l'examen du BSE peut être accompli en combinaison avec l'examen de base EPGS et les examens à option marche de performance et natation en facilite l'organisation pour les moniteurs et les offices EPGS. Si l'on préfère à la marche de 15 km la course de 2000 m, celle-ci remplace tout simplement la course facultative de 1000 m figurant au programme de l'examen de base. Ajoutons que les disciplines d'endurance, et la course de 2000 m précisément, impliquent un inévitable et sérieux entraînement préalable.

Une première rencontre des délégués des différents pays s'est déroulée à Strasbourg les 9 et 10 décembre 1965, au sujet du brevet sportif européen. La Belgique, la France, la République fédérale allemande, la Grèce, l'Italie, l'Espagne et la Suisse — par l'intermédiaire de M. Willi Rätz, chef de l'EPGS — y étaient représentées.

On a constaté non sans surprise qu'avec le nombre peu flatteur de 620 BSE décernés notre pays venait en tête de toutes ces nations.

Voici d'ailleurs les résultats auxquels a abouti cette conférence:

- Tous les pays font preuve de bonne volonté. Ils doivent toutefois surmonter certaines difficultés initiales survenant généralement sur le plan de l'organisation.
- On va s'efforcer de combiner le BSE avec les différents brevets sportifs nationaux en cours actuellement.
- Une première rencontre européenne aura lieu en 1970, comprenant des compétitions auxquelles participeront les meilleurs détenteurs de BSE de chaque pays. La manifestation permettra de traiter en outre, sous une forme appropriée, du sujet « sport et art ».
- Dans tous les pays membres, le 5 mai est chaque année la journée du Conseil de l'Europe. Il s'agit d'organiser ce jour-là des manifestations nationales particulières dans le cadre du BSE.
- On tend à intensifier l'échange de délégations entre les différents pays. La France est disposée à inviter des détenteurs suisses du BSE à des manifestations se déroulant dans des villes des régions limitrophes.
- Une affiche spéciale va être réalisée, destinée à la propagande en faveur du BSE dans tous les pays.
- Il est prévu de remettre aux jeunes gens qui réussissent l'examen du BSE un diplôme en plus de l'insigne.

On peut dire en résumé que l'introduction du BSE s'accompagne sans fracas. Toutefois, l'idée qu'elle illustre est bonne.

Une activité sportive identique doit permettre aux jeunes de tous les pays européens de nouer des relations par-dessus les frontières. C'est vers ce but que nous devons nous aussi tendre dans l'EPGS suisse.

Le Conseil de l'Europe tient beaucoup à l'application du BSE. La Suisse, membre de ce Conseil, ne saurait donc s'en désolidariser; il s'agit simplement pour elle de montrer le bon exemple.

Sur le plan de l'organisation, aucune modification ne s'impose chez nous, puisque l'examen est organisé dans le cadre de l'EPGS. Cette année déjà, c'est au tour des cantons d'Obwald, de Soleure, de St-Gall, des Grisons, voire de Schwyz et de Neuchâtel, de faire leurs premières expériences en ce domaine. Espérons que les autres cantons ne tarderont plus à les imiter.

Le but lointain ainsi visé est l'organisation du BSE sur le plus large plan, dans les associations de gymnastique, de sport et de jeunesse, dans les écoles et dans l'EPGS, cela dans le cadre d'un mouvement en vue de l'insigne sportif suisse, à recréer par l'ANEPE.

G. Witschi

Traduction: Noël Tamini